

RCS : CUSSET Code greffe : 0301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00274 Numéro SIREN : 753 405 182 Nom ou dénomination : SEMPER
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2023 sous le numéro de dépôt 4196

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
EURL SEMPER			47 AVENUE DE LA GARE		
SIRET 7 5 3 4 0 5 1 8 2 0 0 0 1 9			03120 ST PRIX		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées					
Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux normal					
Déficit					
2 882					
Bénéfice imposable à 15%					
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété Industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%					
PV à long terme imposables à 19%					
Autres PV imposables à 19%					
PV à long terme imposables à 0%					
PV exonérées (art. 238 quinquies)					
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies					
Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A					
Entreprises nouvelles, art 44 septies					
Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies					
Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies					
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies					
Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A					
Autres dispositifs					
Société d'investissement immobilier cotée					
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)					
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
Nom					
NIF					
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
Nom					
NIF					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
OUI x NON					
Si oui, indication du logiciel utilisé					
CEGID					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:					
SAS FIDELTA LAPALISSE					
10 Rue de l'Industrie					
Bellevue					
03120 LAPALISSE					
Tél: 0470990936					
Nom et adresse du conseil:					
Tél:					
OGA/OMGA					
Viseur conventionné					
(Cocher la case correspondante)					
Identité du déclarant:					
Date: 09/05/2023					
Lieu: ST PRIX					
Qualité et nom du signataire: ZWICK CHRISTOPHE					
Signature					
GERANT					
Examen de conformité fiscale (ECF)					
Cegid Quadra					
Dossier N° 048750 en Euros.					
Attestation de présentation des comptes					

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2023	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d			
Montant des distributions								e			
autres que celles visées en (a),								f			
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g			
								h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j			
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :							
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les				
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.			
					5	6	7	8			
K DIVERS											
• NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
• ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A					0 %		15 %		19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entreprise EURL SEMPER

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 47 AVENUE DE LA GARE

03120 ST PRIX

Numéro SIRET *

7 5 3 4 0 5 1 8 2 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

ACTIF

Brut

1

Amortissements - Provisions

2

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

Exercice N-1 clos le

3 1 1 2 2 0 2 1

Net

3

Net

4

Immobilisations
incorporellesFonds commercial *
Autres *

010

014

8 492

012

016

8 492

Immobilisations corporelles *

028

79 410

030

34 313

45 097

49 133

Immobilisations financières * (1)

040

500

042

500

500

Total I (5)

044

88 402

048

42 805

45 597

49 633

Matières premières, approvisionnements,
en cours de production *

050

052

Marchandises *

060

062

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances
(2)Clients et comptes rattachés*
Autres * (3)

068

072

070

074

92

Valeurs mobilières de placement

080

082

Disponibilités

084

2 850

086

2 850

1 289

Charges constatées d'avance *

092

094

Total II

096

2 850

098

2 850

1 381

Total général (I+II)

110

91 252

112

42 805

48 448

51 014

PASSIF

Exercice N
NET

1

Exercice N-1
NET

2

Capital social ou individuel *

120

79 200

79 200

Ecart de réévaluation

124

Réserve légale

126

Réserves réglementées*

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales
d'artistes vivants *)

131

132

Report à nouveau

134

(34 642)

(32 473)

Résultat de l'exercice

136

(2 882)

(2 168)

Subventions d'investissement

137

Provisions réglementées

140

Total I

142

41 677

44 558

Provisions pour risques et charges

Total II

154

Emprunts et dettes assimilées

156

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés *

166

368

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)

169

6 000

172

6 403

6 456

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

6 771

6 456

Total général (I + II + III)

180

48 448

51 014

(1) Dont immobilisations financières à moins
d'un an

193

(2) Dont créances à plus d'un an

197

(3) Dont comptes courants d'associés
débiteurs

199

(4) Dont dettes à plus d'un an

195

(5) Coût de revient des immobilisations acquises
ou créées au cours de l'exercice *

182

Prix de vente hors TVA des immobilisations
cédées au cours de l'exercice *

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL SEMPER

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 2 Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
					217	218	4 942
							5 645
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	0	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	4 942	5 645	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	2 867	2 562
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	921	999
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements *				254	4 035	4 057
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			1
Total des charges d'exploitation (II)				264	7 824	7 620	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(2 882)	(1 975)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280		
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294		194
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(2 882)	(2 168)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314 2 882	
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies A)	987	Zones de revitalisation de la défense (44. terdecies)	127	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				993		
	Zones de développement prioritaire (44. septidécies)						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		354 2 882	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * 34 643 ont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370		372 2 882	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : EURL SEMPER

31/12/2022

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		



Désignation de l'entreprise : EURL SEMPER

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	8 492	412		414		416	8 492	8 492	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430	49 000	432		434		436	49 000	49 000	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 609	442		444		446	3 609	3 609	
	Installations générales agencements divers	450	23 172	452		454		456	23 172	23 172	
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	3 629	472		474		476	3 629	3 629	
	Immobilisations financières	480	500	482		484		486	500	500	
TOTAL		490	88 402	492		494		496	88 402	88 402	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	8 492	502		504		506	8 492		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520	9 945	522	1 485	524		526	11 430		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 411	532	198	534		536	3 609		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	13 327	542	2 318	544		546	15 645		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	3 594	562	35	564		566	3 629		
	TOTAL	570	38 769	572	4 035	574		576	42 805		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : EURL SEMPER

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES				Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	34	643	984	34 643
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis			860	2 882
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter			870	37 524

III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)						380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	4 94
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	91
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

5

Désignation de l'entreprise : EURL SEMPER				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence				024	160
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
 * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

7 5 3 4 0 5 1 8 2 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL SEMPER

ADRESSE (voie)

47 AVENUE DE LA GARE

CODE POSTAL

03120

VILLE

ST PRIX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	176

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique ZWICK Prénom(s) ChristopheNom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 176Naissance : Date 251064 N° Département 68 Commune COLMAR Pays FRAdresse : N° 47 Voie Avenue de la GareCode postal 03120 Commune SAINT PRIX Pays FranceTitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.1.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 7 5 3 4 0 5 1 8 2 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL SEMPER

ADRESSE (voie) 47 AVENUE DE LA GARE

CODE POSTAL 03120 VILLE ST PRIX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
20100000	FRAIS D'ETABLISSEMENT	8 492		8 492			
28010000	AMT FRAIS D'ETABLISSEMENT	8 492-		8 492-			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		45 097		49 133		4 035-	8. 21-
21400000	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	49 000		49 000			
21500000	MATERIEL ET OUTILLAGE	3 609		3 609			
21810000	INSTALL GENERALES, AGENCEMENTS	23 172		23 172			
21840000	MOBILIER	3 629		3 629			
28140000	AMORT. CONSTRUCT. SOL D'AUTRUI	11 430-		9 945-		1 485-	14. 93-
28150000	AMORT.MATERIEL ET OUTILLAGE	3 609-		3 411-		198-	5. 79-
28181000	AMORT/INST AGENCEMENTS DIVERS	15 645-		13 327-		2 318-	17. 39-
28184000	AMORT MOBILIER DE BUREAU	3 629-		3 594-		35-	0. 97-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		500		500			
27300000	TITRES IMMOBILISES	500		500			
TOTAL I		45 597		49 633		4 035-	8. 13-
AUTRES CREANCES				92		92-	100. 00-
40100100	LOI ALUR			52		52-	100. 00-
40100200	AGENCE LAGRUE			40		40-	100. 00-
DISPONIBILITES		2 850		1 289		1 561	121. 08
51210000	BNP	2 850		1 289		1 561	121. 08
TOTAL II		2 850		1 381		1 469	106. 33
TOTAL GENERAL		48 448		51 014		2 567-	5. 03-

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		79 200		79 200			
10130000 CAP. SOUSCRIT APPELE, VERSE		79 200		79 200			
REPORT A NOUVEAU		34 642-		32 473-		2 168-	6. 68-
11900000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE DEBIT)		32 473-		32 473-			
12000000 RESULTAT EXERCICE (BENEFICE)		2 169-		0-		2 168-	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		2 882-		2 168-		713-	32. 88-
TOTAL I		41 677		44 558		2 882-	6. 47-
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		368				368	
40100100 LOI ALUR		17				17	
40100200 AGENCE LAGRUE		351				351	
AUTRES DETTES		6 403		6 456		53-	0. 82-
44551000 T.V.A. A DECAISSER		403		456		53-	11. 62-
45500100 CC ASS CHRISTOPHE ZWICK		6 000		6 000			
TOTAL III		6 771		6 456		315	4. 88
TOTAL GENERAL		48 448		51 014		2 567-	5. 03-

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	4 942		5 645		703-	12. 45-
70600100 LOCATIONS tva 10%	4 942		5 645		703-	12. 45-
AUTRES PRODUITS	0				0	
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	0				0	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 942		5 645		703-	12. 45-
AUTRES CHARGES EXTERNES	2 867		2 562		304	11. 87
60611000 ELECTRICITE	237		173		64	36. 77
60630000 FOURNIT ENTRETIEN PETIT EQUIPT	90				90	
61400000 CHARGES LOCATIVES ET COPROPR.	1 626		1 377		249	18. 12
61520000 ENTRET/REPAR. BIENS IMMOB.	143		272		129-	47. 44-
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	143		143		0-	0. 01-
62260000 HONORAIRES	28				28	
62620000 TELEPHONE	310		290		20	6. 90
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	290		308		18-	5. 85-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	921		999		78-	7. 76-
63511000 CET			150		150-	100. 00-
63512000 TAXES FONCIERES	831		804		27	3. 36
63540000 DROIT ENREGISTREMENT ET TIMBRE	90		45		45	101. 02
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	4 035		4 057		22-	0. 53-
68112000 DAP - IMMOB. CORPORELLES	4 035		4 057		22-	0. 53-
AUTRES CHARGES			1		1-	100. 00-
65800000 CHGE DIVERSE GESTION COURANTE			1		1-	100. 00-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	7 824		7 620		204	2. 68
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	2 882-		1 975-		907-	45. 90-
CHARGES FINANCIERES			194		194-	100. 00-
66116000 INTERET EMPRUNT,DETTE ASSIMILE			194		194-	100. 00-
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	2 882-		2 168-		713-	32. 88-

EURL SEMPER

47 avenue de la gare

03120 ST PRIX

RCS CUSSET 753 405 182

EXTRAIT

D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

CLOS LE 31/12/2022

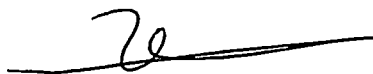
L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le déficit clos le 31/12/2022 se montant à 2 882 Euros.

-au compte « REPORT A NOUVEAU » à concurrence de 2 882 Euros

Pour copie certifiée conforme,

Le Gérant,

ZWICK Christophe



EURL SEMPER

47 avenue de la gare

03120 ST PRIX

RCS CUSSET 753 405 182

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 30 juin 2023

L'an deux mille dix vingt trois, 30 juin, à quatorze heures, les associés se sont réunis au siège en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents :

-Monsieur ZWICK Christophe titulaire de 93 parts

Total des parts présentes : 93 composant le capital social

Monsieur ZWICK Christophe préside la séance en qualité de gérant associé unique.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai , toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente est le suivant :

- examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022
- quitus de la gérance,

- affectation des résultats,
- distribution de dividendes
- conventions visées à l'article L233-19 du code de commerce.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

1ere Résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2022 les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le déficit de l'exercice le 31/12/2022 se montant à 2 882 Euros.

-REPORT A NOUVEAU 2 882 Euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

3^{ème} Résolution

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur ZWICK Christophe et la Société, au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code du commerce.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

ZWICK Christophe

